

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du mardi 17 septembre 2024

N° 2024-5

L'an deux mil vingt-quatre, le onze septembre, le Conseil Municipal de PLOUIDER, est convoqué en Mairie, pour le dix-sept septembre deux mil vingt-quatre.

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-sept septembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de PLOUIDER, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. René PAUGAM, Maire.

Etaient présents : M. PAUGAM René, Maire - M. ABIVEN Daniel - Mmes LAGADEC Marylène - CORLOSQUET Karine - M. MAZE David, adjoints au Maire - Mme LE LUHANDRE Marie-Yvonnick - MM. SIMON Bernard - BOSSARD Pierre - Mme WIERZBICKI Carine - M. MERCIER Tristan - Mme SEGALEN Nathalie, arrivée à l'examen de la question n° 2 - MM. GUEGUEN Maxime - LE JEUNE Clément.

Etaient absents : M. SIMON Stéphane qui a donné procuration à M. ABIVEN Daniel - Mme BESSON Camille qui a donné procuration à Mme SEGALEN Nathalie - M. BIHAN-POUDEC Dimitri.

Secrétaire de séance : M. LE JEUNE Clément.



Chaque conseiller municipal ayant reçu le procès-verbal de la dernière séance, il n'est pas procédé à sa lecture. M. le Maire demande aux membres du Conseil Municipal si des remarques ou commentaires sont à apporter au procès-verbal et le soumet à l'approbation du Conseil Municipal.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité.

Droit de Préemption Urbain

M. le Maire fait savoir au conseil que la commune de PLOUIDER renonce à son droit de préemption à l'occasion de :

- la vente d'un bien situé 31, rue de Lesneven en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 84 d'environ 595 m² et appartenant aux Consorts LE ROUX,
- la vente d'un bien situé 8Bis, rue des Ecoliers en PLOUIDER, cadastré section AE numéro 172 d'environ 328 m² et appartenant à Monsieur et Madame FERNANDES.

1°) Aménagement de l'espace de loisirs de Kerléven

. Demande de subvention

M. MAZE explique que le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de Kerléven peut entrer dans le plan 500 000 arbres institué par le Conseil Départemental du Finistère. En effet, face aux enjeux climatiques et environnementaux, le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 l'opération 500 000 arbres, avec pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur 10 ans. L'opération a débuté le 24 novembre 2021 par la plantation d'arbres dans 4 collèges du département. En 2024, 120 000 arbres ont déjà été plantés. La plantation de ces arbres vise à créer des puits de captation de CO₂ ; favoriser la biodiversité ; améliorer la qualité de l'eau pour réduire la teneur en nitrate des cours d'eau et enfin améliorer la qualité de vie des Finistériens.

Aussi, le projet d'aménagement de l'espace de loisirs de Kerléven peut s'inscrire dans cette dynamique. En effet, le projet prévoit la plantation d'environ 340 arbres dans le cadre de la mise en place d'une micro forêt, de haies et la plantation de sujets plus importants.

Le montant des dépenses liées à cet aménagement s'élève à 5 595,39 € HT ; la subvention demandée au Conseil départemental est de 3 231 €, soit 57,75 %.

La Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- APPROUVE le projet de plantation à l'espace de loisirs de Kerléven ;
- SOLLICITE le financement du Conseil Départemental dans le cadre du plan 500 000 arbres.

M. MAZE ajoute que la mise en œuvre de ce projet va se dérouler sur une semaine en lien avec la commission Vie sociale qui a prévu la plantation des arbres pour les enfants nés cette année le 23 novembre. Il est envisagé d'y associer les enfants de l'école, du centre de loisirs, de la crèche et pourquoi pas de la population.

2°) Maison de santé

M. le Maire informe l'assemblée de l'avancée du projet de maison de santé.

- Le permis de construire a été déposé, conformément à ce qui a été indiqué au Conseil Municipal de juillet, au début du mois d'août. L'instruction est actuellement en cours. Comme le bâtiment doit être accessible aux personnes handicapées, le délai maximum d'instruction est porté de 2 à 5 mois, le temps de consulter les commissions compétentes en la matière. Suite aux observations du bureau de contrôle technique, le plan intérieur a été légèrement modifié pour permettre une circulation autour du patio, pour que les couloirs ne soient pas aveugles. Le service instructeur a fait une demande de pièces complémentaires qui viennent d'être transmises.

- Le dossier descriptif des travaux est en train d'être élaboré et devrait être achevé pour la fin du mois de septembre.

- Le cabinet de géomètre Ollivier a procédé à la division de la parcelle permettant l'implantation du bâtiment avec une marge pour un éventuel agrandissement. La surface retenue est de 1 376 m². Un achat sera envisagé auprès du Centre Communal d'Action Sociale.

3°) Aménagement des étages de l'espace Rencontres

. Choix du maître d'œuvre

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé la réalisation de logements dans les étages de l'espace Rencontres. La recherche de financement entamée depuis quelques mois à porter ses fruits. Le projet a reçu les accords de financement de la Région Bretagne pour 67 500 € et de l'Etat pour 250 000 € (DETR et DSIL). Une demande de subvention de 100 000 € a été transmise au Conseil Départemental dans le cadre du Volet 2 pour la période 2025/2026.

Consulté au printemps, le cabinet d'architectes LAB Architecte de Brest s'est dit intéressé par la réalisation de ce projet. Il estime la rénovation des étages à 429 000 € HT et propose une rémunération au taux de 8,15 %, soit un forfait de rémunération de 34 960,00 € HT, auquel peut s'ajouter une mission complémentaire Ordonnancement, pilotage et coordination de 4 960,00 € HT, soit un total de 39 920,00 € HT.

Le cabinet LAB peut débiter les études rapidement. Il estime la durée des travaux à 9 mois, y compris la période de préparation du chantier. M. le Maire précise que le versement de la subvention du Conseil Régional est conditionné à un début des travaux avant la fin de l'année 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- CONFIE la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement des étages de l'espace Rencontres en logements au cabinet LAB Architecte de Brest dans les conditions sus-énoncées,
- AUTORISE M. le Maire à signer le contrat et toutes autres pièces nécessaires à cet effet.

4°) Subvention complémentaire

. APE de l'école du Vieux Poirier

Mme LAGADEC indique que la mairie a été informée que la commune de Goulven avait octroyé une subvention à l'APE de l'école du Vieux Poirier, condition requise pour allouer une subvention à l'association des parents d'élèves.

La commission Finances du mois de mai avait proposé une subvention de 150 €, en concordance avec le montant alloué à l'association des parents d'élèves de l'école Notre Dame de la Sagesse.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCORDE une subvention de 150 € à l'association des parents d'élèves de l'école du Vieux Poirier.

5°) Complexe sportif de Kerléven

. Dénomination des équipements

La commission d'élus chargée d'organiser l'inauguration du complexe sportif de Kerléven a souhaité dénommer les différents équipements du complexe sportif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- DENOMME les équipements sportifs suivants :

- terrain de football d'entraînement : terrain Robert et Adrien CARADEC
- club house existant : salle Jeannot UGUEN
- nouveau club house : salle Valérie BRETON.

M. le Maire a contacté les familles durant l'été ; elles ont toutes répondu favorablement à ces propositions et en ont été touchées. Elles seront présentes à l'inauguration de vendredi 20 septembre.

M. Le Maire a relaté en quelques mots l'engagement de ces personnalités dans la vie associative et sportive de la commune.

M. ABIVEN propose d'ajouter quelques mots expliquant leur engagement à côté des plaques qui seront apposées.

6°) Relais Parents Enfants Assistants Maternels (REPAM)

. Renouvellement de la convention avec le Centre Socioculturel Intercommunal du Pays de Lesneven Côte des Légendes

Le Relais Parents Enfants Assistants Maternels (REPAM) existe depuis plus de vingt ans sur le territoire communautaire. Il est géré par le Centre Socioculturel Intercommunal du Pays de Lesneven Côte des Légendes. Sa mission essentielle est de soutenir la parentalité en complément des différents secteurs d'activités du centre. Il développe également le panel de services à la population des Relais Petite Enfance tel que défini par la CAF.

La convention a pour objet de définir les relations entre les communes membres de la communauté de communes et le centre socioculturel.

M. MAZE indique que le siège du REPAM est situé au centre socioculturel de Lesneven et que des permanences sont mises en place dans plusieurs communes afin de mener une action de proximité. A Plouider, l'une des animatrices assure une permanence tous les quinze jours dans un bureau situé à la micro crèche. Deux animatrices, éducateurs de jeunes enfants, assurent le fonctionnement, le conseil et les animations proposées aux familles.

Chaque commune participe en fonction de son nombre d'habitants. La participation de Plouider est de 687,30 € par an.

La convention est établie pour une durée de 3 ans, soit jusqu'à la fin de l'année 2026.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention de fonctionnement du REPAM telle que décrite ci-dessus.

7°) Communauté Lesneven Côte des Légendes

. Convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage

Dans le cadre de la convention de groupements permanents de commande, la Communauté Lesneven Côte des Légendes propose la passation d'une convention d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage aux communes ou syndicats du territoire dans les différentes étapes des procédures de commande publique : prestations de fournitures, de services et de travaux (bâtiments, voirie, aménagement...). Les services rendus par la communauté de communes sont administratif, financier et technique et se décomposent en plusieurs parties : analyse des besoins, rédaction des pièces administratives et techniques, procédure d'attribution, suivi technique, juridique et financier.

Pour la réalisation de ces prestations, le conseil communautaire a déterminé des tarifs qui sont répercutés aux communes ou syndicats qui font appel au service de la commande publique et qui sont fonction de la prestation réalisée et du montant estimatif des chantiers.

La commune de Plouider fait appel au service pour l'assistance juridique de premier niveau qui est facturée 50 €/an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer la convention d'assistance générale à maîtrise d'ouvrage proposé par la Communauté Lesneven Côte des Légendes.

. Charte égalité Femme/Homme

En 2021, la Communauté Lesneven Côte des Légendes a décidé de participer au renforcement de l'action en faveur de l'égalité femmes-hommes. Trente élus, binôme femme-homme ont été désignés au sein de l'assemblée communautaire et des conseils municipaux afin de mettre en place un réseau pour sensibiliser et agir auprès de la population par des actions publiques qui intègrent l'égalité.

Les élus référents ont suivi un cycle de formation afin d'être sensibilisés, outillés à la prise en compte de cette thématique dans leur rôle d'élus comme dans l'élaboration des politiques publiques territoriales et communales.

Les rencontres entre élus ont abouti à l'écriture d'une charte d'engagement en faveur de l'égalité pour les femmes et les hommes sur le territoire communautaire.

La charte a été présentée en Conseil Communautaire en février dernier et Mme la Présidente a été autorisée à la signer. Il est demandé aux Conseils Municipaux de délibérer afin de l'approuver également.

Accord unanime du Conseil Municipal.

M. le Maire indique que la charte est disponible en mairie pour ceux qui souhaiteraient en prendre connaissance.

8°) Personnel communal

. Augmentation du temps de travail de l'animateur communal

Un point a été fait en fin d'année scolaire avec M. Théo MARTO, adjoint d'animation, concernant ses différentes interventions à l'école, dans les clubs sportifs et au niveau de l'organisation de manifestations ponctuelles. La diversité de ses actions nécessite un temps de préparation qui avait été sous-estimé. Aussi, M. MAZE propose que le temps de travail de M. MARTO passe de 14h30/semaine annualisé à 17h30/semaine annualisé.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUGMENTE le temps de travail de M. MARTO à 17h30/semaine à compter du 1^{er} septembre 2024.

M. le Maire souligne la qualité des interventions de M. MARTO qui est apprécié de l'ensemble de la population auprès de qui il intervient.

9°) Monument aux morts

M. Le Maire rappelle que la commune a réalisé en 2014 un nouveau monument aux morts sur la place du Souvenir. Cette réalisation consistait à déplacer le monument aux morts et d'y adjoindre quatre colonnes sur lesquelles ont été inscrits les noms des morts pour la patrie.

Aujourd'hui la section locale de l'Union Nationale des Combattants souhaite que les noms portés sur les colonnes soient dorés. Un devis a été fait pour la réalisation des dorures. Il s'élève à 7 828 €.

Une demande de participation financière a été faite auprès du Conseil Départemental, le Souvenir Français et l'ONACGV pourraient également participer à hauteur de 20 % chacun, l'UNC locale s'est également engagée pour financer ces travaux. La commune, quant à elle, s'était engagée à participer à hauteur de 2 000 €.

Un débat est engagé quant à l'opportunité de réaliser ces travaux qui s'avèrent être peu pertinents quant à leur durabilité.

Le Conseil Municipal, par 6 voix CONTRE : M. MAZE, Mmes CORLOSQUET, LE LUHANDRE, WIERZBICKI et SEGALIN (avec le pouvoir de Mme BESSON), 5 ABSTENTIONS : MM. SIMON Bernard, BOSSARD, MERCIER, GUEGUEN et LE JEUNE et 4 voix POUR : MM. PAUGAM, ABIVEN (avec le pouvoir de M. SIMON Stéphane) et Mme LAGADEC :

- REJETTE le projet de dorure des noms figurant sur le monument aux morts.

10°) Compte rendu des commissions

- Commission « Vie associative »

La commission s'est réunie le samedi 14 septembre dernier pour étudier le règlement de la salle omnisports qui va être modifié notamment du fait de l'ajout de l'espace Valérie Breton. Le projet de règlement va être présenté aux associations lors de la prochaine réunion du 18 septembre 2024. En fonction de leur ressenti, des ajustements pourraient s'avérer nécessaires. La réunion se tenant à l'espace Valérie Breton, la commission échangera avec les associations pour le choix du mobilier et matériel nécessaire à la bonne utilisation de cette salle. La réunion avec les associations va également permettre d'établir le planning d'occupation régulière des salles et de planifier les manifestations pour l'année prochaine.

La commission est également revenue sur les manifestations qui se sont déroulées durant l'été : Route trait Breizh, ciné plein air et forum des associations.

- Commission « Vie sociale »

La commission se réunira mi-octobre pour programmer les animations de fin d'année.

Le CCAS propose des animations pour cette fin d'année :

- dans le cadre de la semaine bleue dont le thème est cette année L'estime de soi, une conférence/atelier d'hypnose est proposée le 2 octobre.

- le repas des aînés se déroulera, en semaine, le vendredi 15 novembre pour permettre aux enfants de l'école de présenter une animation en fin de repas.

- Commission « Culture »

Mme LE LUHANDRE revient sur l'exposition de l'été de Battulga Dashdor qui a connu un très joli succès.

Actuellement, la salle du Conseil Municipal reçoit les œuvres de Donation Mary, illustrateur. Le 15 octobre prochain, il organise une visite commentée de son exposition pour les élèves de l'école. L'après-midi, il animera un atelier avec certaines classes de l'école en lien avec Mme GLOANEC, animatrice à la médiathèque.

Dans le cadre des journées européennes du patrimoine, la chapelle Saint Fiacre va être ouverte :

- le samedi 21 septembre, à 16h pour un concert

- le dimanche 22 septembre, à partir de 13h Pour une démonstration du travail de l'atelier Gourguenez qui a réalisé la restauration des statues.

- Commission « Information - Communication »

La commission s'est réunie le 10 septembre dernier.

La commission a travaillé sur un cahier d'astreinte pour les élus. Il regroupe de nombreuses informations dont les élus peuvent avoir besoin en l'absence du personnel. Ce document sera présenté à la municipalité qui devra se positionner pour assurer les astreintes le week-end.

La commission a également travaillé à l'élaboration du prochain bulletin annuel d'information. Après en avoir échangé, la commission a retenu de revenir sur la forme antérieure du bulletin avec un compte rendu par commission et non plus chronologiquement. Les associations, comme les élus, sont invités à rédiger leur article pour le 13 octobre prochain. La distribution doit être faite vers la mi-décembre.

- Commission « Entretien du patrimoine - Travaux »

M. ABIVEN commence son intervention en remerciant le personnel et les élus qui sont intervenus à la chapelle Saint Fiacre cet été afin de permettre la tenue de l'exposition.

Plusieurs animations se sont déroulées cet été à la chapelle ; les travaux réalisés ont été unanimement appréciés par les visiteurs.

Suite à un premier travail de recensement des travaux à réaliser sur les bâtiments, M. ABIVEN va programmer une réunion en octobre pour que la commission se positionne sur les travaux à programmés l'année prochaine.

- Commission « Finances »
 Dans le cadre de la communication diffusée avant la diffusion du ciné plein air, onze commerçants ou artisans de la commune ont apporté leur contribution. La recette encaissée s'élève à 330 €. Une réunion pour la rédaction du plan communal de sauvegarde est prévue le 30 septembre prochain.
 Les contrats d'assurance de la commune se terminent le 31 décembre 2025. Comme pour les contrats actuels, la commune va rejoindre le groupement de commande de la Communauté de Communes afin de bénéficier de la mutualisation. La commune sera aidée d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour la passation de ces marchés qui sont très complexes.
 La commune envisage d'appliquer un nouveau régime indemnitaire à partir du 1^{er} janvier 2025. Une réunion avec les élus référents au personnel se déroulera le 24 septembre prochain pour débattre de ce sujet.

- Commission « Soutien aux familles - Jeunesse »
 La prochaine réunion de la commission aura lieu le 7 octobre prochain. Elle permettra de prendre connaissance du bilan de l'été des activités proposées aux enfants et aux jeunes.
 M. MAZE rappelle que la commune a signé une convention avec Familles de la Baie pour les animations des jeunes. Elle arrive à échéance au printemps prochain. La commission étudiera les modalités de sa reconduction.

11°) Questions diverses

- Lotissement Les Ajoncs
 . Convention avec le SDEF pour l'éclairage public

M. le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : EP - 2024 - Pose matériel Eclairage Public - Phase 2 - Lotissement des Ajoncs.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de PLOUIDER afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L.5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L.5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ECLAIRAGE PUBLIC Extension	43 500,00 € HT
Soit un total de.....	43 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF :	7 500,00 €
⇒ Financement de la commune :	
- ECLAIRAGE PUBLIC Extension	36 000,00 €
Soit un total de.....	36 000,00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Eclairage Public - 2024 - Pose matériel Eclairage Public Phase 2 - Lotissement des Ajoncs,
- ACCEPTE le plan de financement proposé et le versement de la participation communale estimée à 36 000,00 €,
- AUTORISE M. le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

M. Bernard SIMON explique qu'une réunion s'est déroulée le 4 septembre dernier pour lancer la seconde phase des travaux du lotissement. L'entreprise MARC intervient cette semaine pour combler le bassin d'orage. L'entreprise GTIE, pour le compte du SDEF, posera ensuite les massifs nécessaires pour l'éclairage public. Il a été demandé à l'entreprise Liziard de présenter un nouveau devis afin de réaliser des économies : les matériaux ayant beaucoup augmentés depuis la signature des contrats en 2021.

- Logement 7, place Saint Didier

- . Convention d'occupation précaire avec M. et Mme NAJM

Mme CORLOSQUET a été saisie d'une demande de logement par une famille résidant à Plouider et dont le logement doit être libéré à la fin du mois de septembre. Au cours d'un entretien qui s'est tenu au courant de la fin du mois d'août, il lui a été proposé d'occuper temporairement la maison Roué située 7, place Saint Didier ; cette habitation ayant vocation à être réhabilitée.

Une convention d'occupation précaire peut être passée entre la mairie et M. et Mme NAJM pour une durée de 6 mois, renouvelable pour la même durée. Le montant du loyer est fixé à 450 €/mois, les charges des différentes consommations (eau, assainissement, électricité...) seront à leur charge.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- AUTORISE M. le Maire à signer une convention d'occupation précaire avec M. et Mme NAJM à partir du 1^{er} octobre 2024, dans les conditions pré-citées.

- Inauguration du site de Kerléven

M. le Maire rappelle que l'inauguration du site de Kerléven se tient ce vendredi. Il incite l'ensemble des conseillers municipaux à être présents.

- Groupe d'échange en sobriété énergétique

La Communauté de Communes va constituer un groupe d'échange d'expérience d'élus et techniciens sur le sujet de la sobriété, la rénovation énergétique et les énergies renouvelables.

M. ABIVEN, MAZE et MERCIER sont volontaires pour intégrer ce groupe.



L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 22 h 30.